

Je prie Monsieur le conservateur des
Musées de bien vouloir remettre au porteur
les deux ouvrages dont il s'agit dans la
lettre ci-jointe n° 4987/102.
J'autorise le porteur, Mr Langervelt, Rue de
Liedekerke, à donner décharge pour moi.

Schaerbeek, le 17 juillet 1902

A. de Stoop

Reçu lesdits livres sans frais

Bruxelles le 17 juillet 1902

Modeste Langervelt

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

15 juillet 1902

A M. De Stoepe

N^o 4957/102

Objet:

Annexe

Expédié le

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de la
Commission Directrice n'a pas été favo-
rable à l'acquisition, pour les collections
de l'Etat, d'un tableau.....
qui fait l'objet de votre.....
lettre du 7. etc.....

Cet ouvrage que nous tenons,
Monsieur, à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue
du Musée, N^o 9, contre la remise d'un
récépissé.

Veuillez agréer, M. De Stoepe,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire,

Juillet 1902
4957 / 102

Monsieur le Président

10 M de la Commission des Musées.

J'ai l'honneur de vous envoyer
● tableaux attribués à Frans Hals,
que je céderais au Musée, le plus
grand à 7.500 frs & le petit à
950 frs. Le premier est signé F.H. sur
le dos de la chaise.

Recevez Monsieur le Président,
l'assurance de ma respectueuse
considération.

A. De Stooze

Pharmacien 35. Tr. Royale Ste Marie
Schaerbeek

Schaerbeek, le 7 Juillet 1902